

Votre interlocuteur

ONET TECHNOLOGIES TI - Centre de Formation

SIRET : 388 035 107 00290 - N°activité : 24130153537

Manon MOURMES

☎ 04 75 92 30 30

INTERIM QUALITE PONT

Madame CASSANDRA DUMONT

16 AVENUE KENNEDY

30130 – PONT SAINT ESPRIT

Intitulé : Vérification Journalière et Utilisation des
Echafaudages Fixes

Durée : 1.00 jour(s), soit 7:00 heures

Dates : Du 05/02/2026 au 05/02/2026

Horaires : Début 1^{er} jour : 8:30 h

Fin dernier jour : 17:00 h

Lieu : PIERRELATTE (26)

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT

Montant total HT	185,00 €
Montant total TVA 20%	37,00 €
Montant total TTC	222,00 €

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de ce document dûment complété et signé, accompagné des prérequis.

Important :

- Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, parlé et écrit
- Aptitude médicale aux travaux en hauteur ou au poste de travail
- Se munir de ses EPI

Prénom et Nom	Date de naissance
JEROME BLAISE	21/03/1986

Si vous avez des besoins d'aménagements spéciaux dû à une gêne, un handicap temporaire ou permanent merci de nous le signaler.

Pour INTERIM QUALITE PONT
Prénom, Nom, Fonction : **Cassandra Dumont - Chargée de recrutement**

Fait le, **22/01/2026** à **Pont Saint-Esprit**

lu et approuvé

Intérim Qualité
162, avenue Kennedy
30130 Pont-Saint-Esprit
SARL au capital de 100 000 € RCS 789 792 835

« Lu et approuvé » avec cachet et signature

Pour ONET TECHNOLOGIES TI désignée ci-après Onet Technologies Formation
Anne-Laure MINAND – Responsable formation

Fait le 21/01/2026 à PIERRELATTE

ONET TECHNOLOGIES TI
Centre de Formation
Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS
217, rue Louis-HILAIRE
26790 PIERRELATTE
SARL au capital de 2 000 000 €
SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A
Tel. : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35

Renseignements complémentaires pour la facturation :

Numéro de commande, d'accord ou de prise en charge :

Si la facturation n'est pas à adresser au commanditaire en en-tête de la confirmation d'inscription

Société ou Organisme :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code Postal : Ville :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Applicables aux actions de formation

1- INSCRIPTION :

Les inscriptions ne sont enregistrées qu'à réception par Onet Technologies TI désignée ci-après « Onet Technologies Formation », du bulletin d'inscription paraphé et signé par le client qui vaut acceptation de l'offre, de nos CGV et du règlement intérieur de nos établissements.

2- PREREQUIS :

La réception des prérequis exigés conditionne l'envoi de la convocation par nos soins, l'inscription devient alors définitive et vaut commande.

En cas de non-respect de ce processus, Onet Technologies Formation se réserve le droit de refuser le stagiaire au moment de la formation, dans ce cas, il sera facturé un dédommagement à hauteur de 50 % de la commande.

3- ANNULATION ET REPORT :

Toute annulation doit être communiquée par le client par écrit 6 jours ouvrés avant le début de la formation.

Passé ce délai, Onet Technologies Formation facture au client une somme égale à :

- 50% du cout de la formation pour une annulation 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100% du cout de la formation pour une annulation 2 jours ouvrés avant le début de la formation.

En cas de report, un accord pourra être trouvé entre les parties.

Onet Technologies Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation.

En cas d'annulation de formation par Onet Technologies Formation, aucune indemnité et aucun dédommagement ne seront dus au client à quelque titre que ce soit.

En cas de formation dispensée dans les locaux et/ou avec le matériel mis à disposition par le client, les conditions d'hygiène et de sécurité sont sous la responsabilité du client. En cas de non-conformité, Onet Technologies Formation se réserve le droit sans contrepartie financière de ne pas mettre en œuvre cette formation qui sera cependant facturée.

Pour toute inscription d'une personne physique, les articles L 6353 et suivants du code du travail s'appliquent de fait.

4- SUIVI DES FORMATIONS :

Le client se porte fort du respect par chaque stagiaire du règlement intérieur et l'ensemble des prescriptions

spécifiques à la formation suivie qu'il portera à leur connaissance. Dans le cas contraire, Onet Technologies Formation s'autorise à exclure le stagiaire de la session de formation. Le Client en sa qualité d'employeur sera prévenu, et dans ce cas, l'intégralité de la prestation sera facturée.

5- ATTESTATION DE FORMATION :

A l'issue de chaque formation, une attestation de présence sera remise au stagiaire mentionnant le résultat obtenu lors des tests.

L'attestation de présence et/ou le certificat sera (ont) remis(e) à l'employeur ultérieurement.

6- TARIF ET PAIEMENT :

Tous nos prix sont stipulés hors taxe, il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture.

Les prix comprennent les frais d'animation et de supports remis à chaque stagiaire. Les tarifs ne comprennent pas les frais de restauration, de transport et d'hébergement des stagiaires.

Les prix des formations sont ceux figurant sur les tarifs en vigueur au moment de la commande ou sur la proposition commerciale pour les actions spécifiques ou sur l'accord cadre dans les conditions définies par celui-ci.

Si l'organisme financeur ne prend en charge que partiellement le cout de la formation, le complément de facture sera adressé au client qui restera redevable de l'intégralité du cout.

Les conditions de paiement sont celles reprises au verso de nos factures.

7- PROPRIETE INTELLECTUELLE :

Les éléments diffusés lors des formations restent propriété de leurs auteurs. Toute reproduction est interdite.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Chacune des Parties s'engage à respecter la Réglementation relative à la Protection des Données à caractère personnel découlant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 20 Juin 2018 sur la protection des Données Personnelles et du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, et à respecter les engagements et garanties visées à l'Annexe 1 « Protection des données à caractère personnel ». Les Parties s'engagent à remplir en collaboration les informations sur les traitements et données.

Je soussigné, Madame/~~Monsieur~~ Cassandra Dumont, représentant l'Entreprise INTERIM QUALITE PONT,

certifie que le personnel inscrit (voir liste ci-dessous) à la session Vérification Journalière et Utilisation des Echafaudages

Fixes, numéro 26065262PU se déroulant du 05/02/2026 au 05/02/2026, répond bien aux prérequis spécifiés ci-dessous

(cocher les prérequis correspondant) :

FORMATIONS COMPORTANT LE PORT D'UN APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE

- ☐ Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
En cas de doute sur la maîtrise de la langue enseignée, un test de compréhension sera effectué au début de la formation afin de déterminer la poursuite de la formation.
- ☐ Etre apte médicalement au Port des Appareils de protections Respiratoires

FORMATIONS COMPORTANT LE PORT D'UN EPI CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

- ☒ Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation
En cas de doute sur la maîtrise de la langue enseignée, un test de compréhension sera effectué au début de la formation afin de déterminer la poursuite de la formation.
- ☒ Etre apte médicalement au Travail en hauteur et au port des équipements de protection individuelle de classe III

Liste du personnel (NOM Prénom) inscrit en formation et répondant aux prérequis spécifiés ci-dessus

JEROME BLAISE

Par la signature du présent document, vous nous déclarez qu'après contrôle effectif de votre part :

- Chaque stagiaire inscrit au stage en objet possède l'aptitude médicale requise au port des EPI de classe III et ne présente aucune contre-indication pour suivre ce stage,
- Que vous nous relèverez et garantirez des conséquences découlant directement et indirectement de toute fausse déclaration ou insuffisance de contrôle.

Date et signature du Responsable Entreprise

22/01/2026


Intérim Qualité
162, avenue Kennedy
30130 Pont-Saint-Esprit
SARL au capital de 100 000 € RCS 789 792 835

Centre de Formation

Durée

1.00 jour(s)

7:00 heures

Public

La formation s'adresse à toute personne appelée à effectuer la vérification journalière et utiliser un échafaudage fixe pour réaliser les travaux de sa propre activité.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître ses obligations et responsabilités :
- Etre acteur de la prévention des risques
- Réaliser la journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser l'échafaudage fixe en sécurité

Programme

- Accueil des stagiaires, présentation des objectifs, de l'action et des participants
- Les obligations et responsabilités (selon R408) :
 - Réglementation des vérifications des échafaudages et les responsabilités
 - Rôle et responsabilités de l'utilisateur et du « vérificateur journalier »
 - Documents obligatoires sur chantier (PDP, notice du fabricant, PV de mise en service, registre des vérifications journalières ...)
 - Organismes de contrôle/prévention et de vérifications
- Vérification journalière : examen de l'état de conservation
- Règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité
- L'exploitation de la notice du fabricant
- Panneau de chantier et le PV de mise en service
- Accès et circulation
- Limites de charges
- Maintien en sécurité de l'échafaudage
- Gestion de la co-activité
- Signalement des situations dangereuses
- Communiquer, rendre compte
- Evaluation et synthèse de la formation

Méthodes et supports

- Progression pédagogique par objectifs
- Méthode participative
- Alternance de séquences théoriques (30% à 50%) et d'exercices pratiques (50% à 70%)
- Salle de formation équipée
- Documentation remise aux participants
- Matériels nécessaires aux exercices pratiques
- Formateur validé par le Syndicat Français de l'Échafaudage, du Coffrage, et de l'Étalement, reconnu pour ses compétences professionnelles et pédagogiques

Prérequis

- Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, parlé et écrit
- Aptitude médicale aux travaux en hauteur ou au poste de travail
- Se munir de ses EPI

Modalités d'évaluation

- Test théorique
- Test pratique sur mises en situation

Critères de réussite

Le certificat de Vérification Journalière et Utilisation des Echafaudages fixes est délivré en cas de réussite aux tests théorique et pratique.



Votre interlocuteur

Manon MOURMES

☎ 04 75 92 30 30

6A, Impasse Pierre Latécoère

ZA La Plaine des Vaux

37500 CHINON

INTERIM QUALITE PONT

Madame CASSANDRA DUMONT

16 AVENUE KENNEDY

30130 – PONT SAINT ESPRIT

A PIERRELATTE, le 21/01/2026

Madame,

Veuillez trouver ci-joint deux exemplaires de la convention pour la formation Vérification Journalière et Utilisation des Echafaudages Fixes à laquelle sont inscrites les personnes suivantes :

JEROME BLAISE

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner au plus vite un exemplaire daté et signé, accompagné du cachet de votre entreprise, afin d'engager les démarches nécessaires au déroulement de cette formation, et ce à l'adresse ci-dessus.

Conservez le deuxième exemplaire de cette convention qui pourra vous être demandé par votre organisme paritaire collecteur agréé ou votre fonds d'assurance formation en vue d'une éventuelle prise en charge.

Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ONET TECHNOLOGIES TI

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Articles L. 6353-1 et L.6353-2 du Code du travail
Session n° 26065262PU

Entre les soussignés,

Nom et adresse du client <i>Dénommé ci-après le « Client »</i>	Nom et adresse de l'organisme de formation <i>Dénommé ci-après le « ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation »</i>
INTERIM QUALITE PONT 16 AVENUE KENNEDY 30130 - PONT SAINT ESPRIT	ONET TECHNOLOGIES TI 6A, Impasse Pierre Latécoère 37500 - CHINON
Code NAF :	Code NAF : 85.59A
SIRET : 789 792 835 00041	Siret n° 38803510700290
	Déclaration d'Activité enregistrée sous le n° 24130153537 auprès du préfet de la région Centre-Val de Loire

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ONET TECHNOLOGIES TI s'engage à délivrer une prestation de formation de qualité, conformément au décret n°2015-790 du 30 juin 2015. A ce titre, ONET TECHNOLOGIES TI adhère à la charte qualité d'AGEFOS PME qui est disponible à l'adresse : www.agefos-pme.com.

Article 1 - Objet de la Convention

En exécution de la présente convention, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation s'engage à organiser l'action de formation suivante :

Intitulé de l'action de formation : Vérification Journalière et Utilisation des Echafaudages Fixes

Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail) :

Date de la session : du 05/02/2026 au 05/02/2026

Durée : 1.00 jour(s), 7:00 heures

Lieu de la formation : PIERRELATTE (Drôme)

Programme et méthodes : voir fiche descriptive en annexe

Format de réalisation : Présentiel

Article 2 – Effectif formé

ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation accueillera la (les) personne(s) suivante(s) :

JEROME BLAISE

Article 3 - Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'acquittera de :

Intitulé de la prestation	Type de tarification	Coût unitaire HT	Quantité	Coût global HT	Taux de TVA
Coût total HT		185,00 €			
Montant Total TVA		37,00 €			
Coût total TTC		222,00 €			

Article 4 – Modalités de règlement

Les factures seront établies à l'issue de la formation par l'organisme de formation ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation, accompagnées des feuilles d'émargement dûment signées par les stagiaires (signature le matin et signature l'après-midi) et le formateur ainsi que tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement de la prestation à l'OPCA, INTERIM QUALITE PONT transmet à ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation le numéro et l'avis d'accord de prise en charge avant le début de la prestation.

Dans le cas où l'OPCA ne prendrait pas en charge le montant, ou que l'accord de prise en charge ne nous serait pas adressé avant le début de l'action, les montants dus et les frais associés, seront intégralement facturés à INTERIM QUALITE PONT.

Article 5 – Résiliation de la convention

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 10 jours francs avant le début de l'action mentionnée dans l'article 1, ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation pourra retenir sur le coût total, les sommes qu'il aura engagées pour la réalisation de ladite action.

Article 6 - Différends éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'Article 1.

Fait en double exemplaire, à CHINON, le 21 janvier 2026.

Pour le client	Pour ONET TECHNOLOGIES TI – Agence Formation
Nom du représentant légal ou signataire dûment habilité Date – Cachet – signature	Anne-Laure MINAND - Responsable Formation
22/01/2026  Interim Qualité 162, avenue Kennedy 30130 Pont-Saint-Esprit SARL au capital de 100 000 € RCS 789 792 835	 ONET TECHNOLOGIES TI Centre de Formation Etablissement Secondaire inscrit au RCS de TOURS 217 rue LOUIS HILAIRE 26730 BURELLETTE SARL au capital de 2 000 000 € SIRET : 388 035 107 00290 - APE 8559A Tél : 04 75 92 30 30 - Fax : 04 75 92 30 35

Un exemplaire de cette convention dûment signée et revêtue du cachet de l'entreprise est à nous adresser par courrier à l'adresse suivante :

6A, Impasse Pierre Latécoère – ZA La Plaine des Vaux – 37500 CHINON